

Le retraité actif

Journal de l'Union Territoriale des Retraités CFDT du Val d'Oise (UTR-CFDT 95)



EDITO

Pour l'Europe !

L'engagement européen de la CFDT est ancien, constant et résolu. Aujourd'hui, à la veille d'élections européennes décisives, la CFDT met toutes ses forces dans le combat en faveur d'une Europe solidaire, démocratique, sociale et écologique d'autant plus que cette Europe est doublement menacée, à l'extérieur par l'agression de la Russie contre l'Ukraine et de nombreux autres Etats européens, dont la France, et à l'intérieur par les forces d'extrême-droite, déjà au pouvoir dans plusieurs pays européens, comme la Hongrie, et qui se renforcent dans de nombreux autres, comme récemment au Portugal. Cette extrême-droite travaille à défaire la solidarité européenne avec l'Ukraine. Elle s'efforce de fragiliser l'Etat de droit et les protections qu'il apporte aux citoyens et aux habitants de l'Union européenne. Elle tente de diminuer les garanties offertes aux travailleuses et travailleurs par une Europe sociale à approfondir. Elle cherche à renoncer aux quelques avancées réalisées par l'Union européenne en matière de protection de l'environnement, de sécurité alimentaire et de lutte contre le réchauffement climatique. Son action vise enfin à faire des migrants extra-européens des boucs émissaires contre lesquels il faudrait se prémunir, en



tournant le dos aux valeurs humanistes qui fondent la construction européenne.

Pour nous le cadre européen est au contraire celui de l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est celui d'une protection accrue de ses habitants contre les risques sanitaires, comme l'a montré l'engagement européen lors de la crise du Covid. C'est l'occasion d'un ancrage résolu des droits sociaux dans l'agenda des institutions européennes. C'est le chantier des progrès à accomplir dans l'encadrement des règles de la concurrence et du libre-échange, ainsi que de la mise en commun de moyens considérables pour faire face au

changement climatique et préserver la biodiversité, par la mise en œuvre d'une taxation européenne juste (sur les grands patrimoines, les transactions financières et les entreprises multinationales), comme le réclame la pétition européenne à laquelle la CFDT s'est associée : <https://www.tax-the-rich.eu/>

Le 9 juin, le visage du parlement européen qui sortira des urnes sera notre responsabilité collective et dépendra de la mobilisation de chacune et chacun d'entre nous. Affirmons notre engagement pour l'Europe !

Maryse Jacqueline et Joël Roman



Union Territoriale des Retraités
CFDT du Val d'Oise
26, rue Francis Combe
95000 CERGY
Courriel : valdoise@retraites-cfdt.fr

Directeur de publication : Badiia SOUI DI imprimerie PUBADRESSE Taverny
Rédacteur en Chef : Maryse JACQUELINE
Secrétaire de rédaction : Joël ROMAN
Mise en page : Jean-Louis ARAIGNON
TRIMESTRIEL - N° 1— Avril 2024- Prix 2 €

WEBINAIRES « JE PARTICIPE » SUR LA MOBILISATION DE LA CFDT DANS LE CADRE DES ELECTIONS EUROPEENNES

Ces 4 webinaires, ouverts à tous les adhérents et adhérentes de la CFDT, présenteront les enjeux des élections européennes, le rôle du Parlement européen et le projet pour l'Europe porté par la CFDT pour la prochaine mandature. Le dernier webinaire abordera aussi la question de l'extrême droite. Ces webinaires seront animés par Béatrice LESTIC, Secrétaire nationale en charge de l'Europe, de l'internationale et des DOM-TOM. Elle sera accompagnée, selon les thèmes abordés, d'un secrétaire Confédéral et/ou d'un intervenant extérieur.

4 dates à retenir :

- 19 mars, de 18 h 00 à 19 h 00 : « L'Europe c'est nous ! – Le rôle de nos élus européens », animé par Béatrice LESTIC et Hervé MORITZ (Président du Mouvement européen France).
- 9 avril, de 18 h 00 à 19 h 00 : « État des lieux- Projet CFDT : Une Europe plus démocratique et sociale - Une Europe plus protectrice de l'État de droit », animé par Béatrice LESTIC.
- 23 avril, de 18 h 00 à 19 h 00 : « État des lieux- Projet CFDT : Une Europe écolo et solidaire », animé par Béatrice LESTIC.
- 14 mai, de 18 h 00 à 19 h 00 : « L'extrême droite : montrons son vrai visage ! », animé par Béatrice LESTIC.

Signez et faites signer la pétition « Tax the rich » sur le site de la commission européenne.

Par cette initiative, la Commission européenne est invitée à instaurer un impôt européen sur la grande fortune. Cette contribution serait destinée à la lutte contre le changement climatique et à la lutte contre les inégalités et permettrait la participation plus équitable des citoyens européens à ces objectifs. Il faut atteindre 1 million de signataires dans l'ensemble de l'Union européenne.

<https://www.tax-the-rich.eu/>

Dans *Retraité militant* de mars 2024, un dossier sur le droit de visite en Ehpad, ainsi que l'analyse de la loi de financement de la Sécurité sociale. (Les personnes désireuses de consulter ce document peuvent s'adresser à leur secrétaire d'ULR).

Sommaire d'avril 2024—TRIMESTRIEL N° 1

Page 2 Sommaire, Brèves.

Vie des ULR

Pages 3-5 : Argenteuil, Taverny, Eaubonne, Sarcelles.

Vie de l'UTR

Pages 6-7 : Vive notre centenaire, Marie-Ange Lescop !

Page 8 : Vers un guichet unique « dépendance » ?

Vie de l'URRIF

Page 9 : Débat sur l'Europe sociale.

Vie de l'UTI

Page 10 : Débat sur l'immigration

Point chaud

Pages 11-13 : La contestation des bassines.

Culture

Pages 14-15 : le salon du livre d'Argenteuil.

Commission loisirs

Page 16 : Voyage à Troyes.

Extraits de la lettre adressée à la mairie d'Argenteuil

Jeudi 9 novembre dernier, avec Messieurs Georges MOTHRON, maire d'Argenteuil, Gilles SAVRY, maire adjoint d'Argenteuil et à votre demande, vous avez reçu une délégation de la CFDT pour lui exposer ce qui était envisagé pour réorganiser la maison des associations Nelson MANDELA.

Nous avons bien entendu que le projet débattu au conseil municipal du 5 juillet dernier, « renforcement de l'engagement envers le secteur associatif, création de la maison des associations Nelson MANDELA », avait pour but d'offrir plus de locaux aux 200 associations d'Argenteuil.

Nous constatons que le premier projet est d'installer à échéance de l'été 2024 un service municipal « vie associative » au 1er étage de l'espace Mandela. Vous nous avez fait part de votre volonté de diminuer le nombre de locaux attribués aux organisations syndicales présentes à l'espace Mandela (...)

Vous considérez que les organisations syndicales n'occupent pas suffisamment les locaux qui leurs sont attribués et qu'il convient de les redistribuer au profit de toutes les associations et de votre service municipal vie associative.



Actuellement la CFDT bénéficie de deux locaux au 1er étage :

- Un bureau est attribué à l'Union Locale d'Argenteuil
- Un bureau est attribué à l'Union Locale des retraités d'Argenteuil (ULR CFDT Argenteuil)

Au total notre organisation dispose de 47.10 m² de locaux. Durant l'année 2022, vous avez entrepris des travaux de réfection des fenêtres. N'ayant pas été prévenus de cette intervention, faute de

protéger notre mobilier et équipement informatique, nous avons constaté quelques dégâts sur ce mobilier (ancien il est vrai) de l'union locale des retraités (ULR CFDT) et avons pris la décision de renouveler ce mobilier.

Comme nous vous l'avons indiqué, nous utilisons ce local pour des réunions de bureau et de commissions de la CFDT retraités. Enfin nous recevons dans ces locaux des salariés et des retraités qui nous demandent des conseils pour monter leurs dossiers de départ en retraite.

Comme notre secrétaire de l'union départementale CFDT du val d'Oise, Mme SOUIDI, vous l'a indiqué, le syndicat Interco CFDT du val d'Oise nous demande d'utiliser un local pour une permanence deux jours par semaine.

Nous avons besoin d'un lieu à Argenteuil où chaque citoyen puisse avoir un contact avec la CFDT. Nous vous rappelons que la CFDT est la première organisation syndicale représentative en France (620 000 adhérents), que notre organisation est aussi première dans le secteur privé sur le Val d'Oise. Argenteuil, troisième commune d'Île de France, ne peut pas ignorer la CFDT et doit lui permettre d'avoir une visibilité sur Argenteuil. Nous sommes certains que vous partagez avec nous la reconnaissance et l'importance de l'action syndicale.

Il est fréquent que des salariés ou des retraités qui sont en fracture numérique nous déposent des courriers dans notre local pour nous contacter. En clair notre organisation ne peut se contenter d'un espace de co-working et a besoin d'un local identifié CFDT.

Nous demandons donc pour exercer toutes nos activités un local d'une superficie minimum de 30 m2 qui sera utilisé pour la permanence d'un syndicat CFDT interco95 et pour les activités de notre union locale des retraités. Nous exigeons un traitement équitable entre les organisations syndicales. Il nous faut aussi :

- la mise à disposition ponctuelle d'une salle de réunion (actuellement le 3ème lundi après midi de chaque mois) pour l'union locale des retraités CFDT.
- la mise à disposition d'une connexion wifi aujourd'hui outil indispensable à tout accès à l'information et à la communication. - la remise à disposition d'un photocopieur commun à tous les utilisateurs de l'espace Mandela. Nous sommes disponibles pour discuter des modalités de refacturation de ce service.

Nous devons déménager en janvier. A l'heure d'aujourd'hui aucune nouvelle de la mairie.

Interco 95 a démarré sa permanence deux fois par semaine en accueillant les salariés des lycées du 95 le mercredi et vendredi

Maryse JACQUELINE

VIE DES ULR : EAUBONNE ET ENVIRONS

Notre UL poursuit le rythme de ses réunions tous les 2 mois. Lors de celles du 15 janvier et du 11 mars nous avons évoqué comme à l'accoutumée, la vie de l'UTR et les questions d'actualité. Ceux des membres qui ont assisté à la galette organisée par notre UTR ont beaucoup apprécié son organisation, ainsi que les échanges établis et ont été heureux de retrouver certains de nos adhérents qui ne peuvent plus venir à nos réunions. J'ai regretté de ne pouvoir être des vôtres, mais je devais assister à la commission santé de l'URRIF, que je ne pouvais pas, cette fois-ci, « sécher ».

Pour ce qui est des actions prochaines, nous avons convenu, bien sûr de participer à la campagne relative aux élections européennes en participant, au mieux aux webinaires organisés par la Confédération, et en élaborant un tract simple et direct. Il sera distribué dans les gares d'Eaubonne, de Franconville- Plessis-Bouchard, Sannois.

Par ailleurs, nous souhaitons rencontrer la députée Estelle FOLEST, lors d'une réunion au Chalet Rose d'Eaubonne, selon l'agenda parlementaire et ses disponibilités. Nous l'avons déjà interpellée lors du vote sur la loi immigration, ainsi que les députés des autres circonscriptions du val d'Oise. Enfin, nous avons tous regretté le report de la session du CDCA qui retarde d'autant ma nomination et impacte le travail à venir. La motivation reste ...

Mag Irène THIBAUT

VIE DE L'UCR **Pour une fin de vie dans le respect et la dignité !**

Le président de la République a enfin annoncé un projet de loi sur un « modèle français de fin de vie ». Ce projet inclura un volet pour renforcer les soins palliatifs et ouvrira une possibilité de demander une aide à mourir sous certaines conditions strictes.

Le conseil national de la CFDT Retraités réuni les 19, 20 et 21 mars 2024 a pris acte de cette annonce.

Depuis le congrès confédéral de Rennes en 2018, la CFDT réaffirme le droit pour chacun d'être acteur de sa fin de vie dans le respect et la dignité.

La CFDT Retraités revendique une modification de la loi Claeys-Leonetti 2 pour aboutir à une législation sur l'aide à mourir afin de garantir une liberté de choix aux personnes en fin de vie.

La CFDT Retraités demande à étendre et renforcer très rapidement les unités de soins palliatifs sur l'ensemble des territoires, y compris avec des équipes mobiles.

En outre, elle demande que les directives anticipées soient mieux expliquées et bénéficient d'une large campagne d'information auprès du grand public et notamment en Ehpad.

La CFDT Retraités sera vigilante tout au long du processus législatif et portera ses revendications auprès des parlementaires.

Déclaration du conseil national de la CFDT Retraités

VIE DES ULR : TAVERNY

Quoi de neuf à l'ULR de Taverny ?

Nous avons décidé d'agir dans 2 directions.

D'une part envers notre Députée, Madame Cécile Rilhac, à qui nous avons demandé de poser une question à l'Assemblée Nationale, sur le manque de médecins, et à qui nous avons adressé les positions santé réaffirmées lors du Congrès de l'UCR de juin 2023.

D'autre part essayer de mettre en œuvre le Pacte du Pouvoir De Vivre sur notre secteur. Pour cela nous avons pu contacter un intervenant de l'Union Territoriale Interprofessionnelle de l'Île de France par l'intermédiaire d'une de nos adhérentes.

Et nous sommes en train d'organiser une rencontre qui devrait nous éclairer sur le Pacte du Pouvoir de Vivre et notamment la façon dont nous pourrions travailler avec d'autres associations du Val d'Oise sur le thème du logement. Cette rencontre sera ouverte à tous. (Cf. encadré)

Enfin nous sommes en train d'acquérir des outils pour bien apparaître dans les manifestations : drapeaux, gilets, autocollants marqués CFDT Retraités....

Claude Vogler

The flyer is enclosed in an orange border and contains the following information:

- Logos for **Cfdt: RETRAITÉS VAL D'OISE** (with the tagline "TENDANCES POUR CHAQUE AGE POUR TOUS") and **PACTE DU POUVOIR DE VIVRE**.
- Text: **Union Locale des retraités de Saint Leu la forêt, Taverny et environs**
- Event title: **PACTE DU POUVOIR DE VIVRE**
RENCONTRE AUTOUR DU
LOGEMENT
- Date: **JEUDI 4 AVRIL 2024**
- Presenter: **Présentation : Olivier Clément** de l'Union Régionale Interprofessionnelle de l'Île de France (with a small photo of him).
- Intervener: **Intervenant : François Meckel** (with a logo for **Solidarités Nouvelles Logement** and the tagline "Ensemble, agissons pour le logement").
- Location: **A partir de 14H30 : Maison des syndicats, 26 rue Francis Combe 95000 CERGY**

VIE DES ULR : SARCELLES

L'Union Locale des Retraités CFDT de Sarcelles et environ propose aux adhérents CFDT de l'Est du Val d'Oise (Sarcelles – Villiers-Le-Bel – Gonesse et autres communes environnantes) une permanence pour les aider à préparer leur dossier de demande de retraite : anticiper, constituer le dossier, se connecter à son espace retraite.

Cette permanence sera effectuée par deux militants retraités de l'ULR CFDT de Sarcelles.

Tous les cas pourront être concernés, fonction publique ou salariés du privé.

Les rencontres se feront uniquement sur rendez-vous, dans les locaux de l'union locale : Pôle Leclerc – 44/51 avenue de la Division Leclerc – 95000 SARCELLES.

Pour cela, il faut contacter :

Chantal GOURINEL – 06 87 39 59 39

Hervé BEAUMANOIR – 06 74 57 07 47

Vive notre centenaire, Marie-Ange Lescop !

Le 29 janvier 2024 avait lieu la traditionnelle galette de l'UTR dans les locaux de l'espace Mandela à Argenteuil. Ce fut l'occasion pour nombre de nos adhérents de se retrouver et de déguster une délicieuse galette, mais surtout de célébrer les cent ans de notre doyenne, adhérente de l'ULR d'Argenteuil, Marie-Ange Lescop (cf. encadré). Comme le montrent les photos, la fête fut très réussie, et Marie-Ange ravie de ses cadeaux : une participation financière de l'UTR à l'écriture de sa biographie (à paraître prochainement, nous vous tiendrons informés), et le dernier livre de Laurent Berger, *Du mépris à la colère*, spécialement dédié par son auteur. Nous adressons à Marie-Ange tous nos vœux de bonheur et qu'elle continue de nous accompagner durant les années à venir !



Marie-Ange Lescop et Maryse Jacqueline



Photos : Bernard Raffy

Esquisse biographique

Marie-Ange est d'origine rurale et ouvrière. Elle entre très tôt à la JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne) puis à l'ACO (Action Ouvrière Chrétienne), où elle restera jusqu'en 2000 comme retraitée

Elle se fiance avec son futur mari René en 1941. Ils se marient en 1946.

Cheminote à leur rencontre, Marie Ange démissionne pour se consacrer entièrement à leurs quatre enfants. A Clichy en cité ouvrière, Marie Ange vient en aide aux personnes victimes de la prostitution au sein du « nid » et s'engage pour leur réinsertion.

1950 : Agrandissement par le père Méchinaud de la paroisse Notre Dame de Lourdes telle qu'elle est aujourd'hui. Le quartier compte 20 000 ouvriers sur le coin « le plus pauvre mais le plus sympathique d'Argenteuil » (selon Marie-Ange) : les Champioux.

1951 : Lancement de l'ACO sur Argenteuil à la Basilique. Le père Méchinaud réunit quelques jeunes foyers de la paroisse qui, ensemble, mettent au point un projet de construction de 46 logements en système Castor : des groupes construisant leur propre habitation selon les compétences de chacun. Il y a échange de terrains et les Castors s'engagent à faire les « parpaings » pour la construction de la Chapelle Saint Jean. Son époux s'occupe alors et ce pendant 25 ans, de la comptabilité de l'immeuble Perreux-Sarasin.

Emménagement en 1956. Marie-Ange adhère à l'association des parents d'élèves, milite à la caisse des écoles, est élue déléguée départementale de l'éducation nationale. Politiquement très engagée elle milite, entre autres, au sein du comité local d'action laïque.

1981 Création de l'union locale interprofessionnelle des retraités CFDT au sein de laquelle elle milite encore aujourd'hui !

De 1985 à 1999 elle crée la commission loisirs et culture de l'union locale des retraités CFDT. Sorties organisées à l'observatoire de Paris. Sortie à Giverny avec une conférencière, d'un goûter musical à Taverny...

Participe à la commission santé et cadre de vie au sein de l'union locale des retraités CFDT.

Depuis 2001, elle participe aux réunions une fois par mois, nous fait le compte rendu synthétique du conseil municipal qu'elle écoute et regarde.

Maxime de Marie Ange : « On ne peut pas s'empêcher de vieillir, mais on peut s'empêcher de devenir vieux »



Marlène Boisson de l'UCR avec Marie-Ange.

Lors de la rencontre nationale des retraités mandatés CFDT au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) du 11 janvier 2024, l'UTR CFDT 95 était présente par ses membres.

Marinette Solers secrétaire générale adjointe de l'Union Confédérale des Retraités (UCR) nous a informé de la création d'un futur guichet unique d'information par département pour être mieux accompagné en cas de handicap ou de perte d'autonomie.

D'où vient cette idée ?

Dominique Libault ancien directeur de la Sécurité sociale, connu pour être l'artisan de la grande concertation « grand âge et autonomie » a été missionné en janvier 2021 par l'équipe ministérielle d'alors chargé du grand Age et du handicap (Brigitte Bourguignon, Olivier Véran, Sophie Cluzel) pour préfigurer un service territorial de l'autonomie.

En septembre 2023, la ministre des solidarités et des familles Aurore Bergé annonçait finalement la création d'un service départemental de l'autonomie (SPDA).

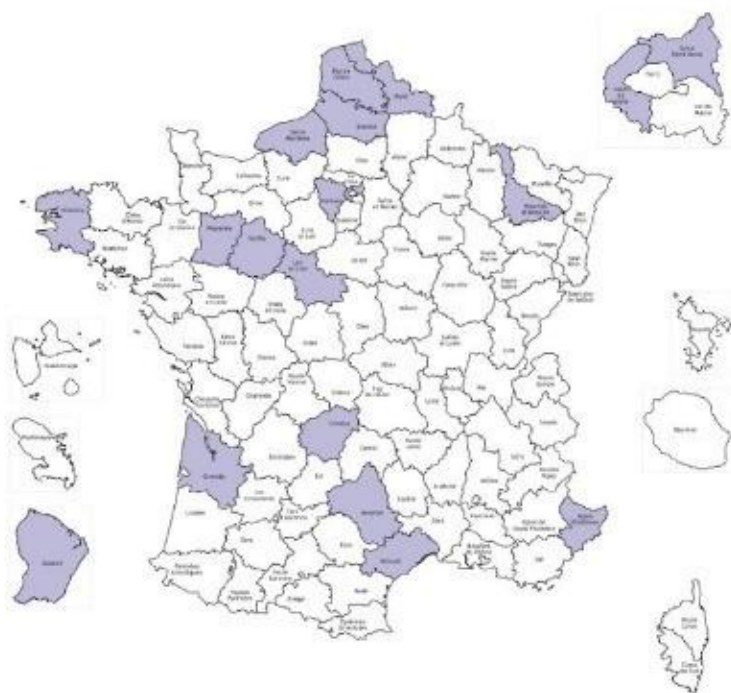
Ce dispositif vise par un guichet unique à permettre aux personnes âgées ou en situation de handicap et à leurs aidants, dans chaque département, d'avoir accès de manière simplifiée à l'information et de pouvoir être orientées efficacement en fonction des besoins et de la complexité des parcours.

Après l'annonce, un certain nombre de départements s'étaient portés candidats pour tester ce futur dispositif. 18 d'entre eux ont finalement été retenus, représentant 10 régions dont les Hauts -de -Seine, les Yvelines, la Seine-Saint-Denis, les Alpes Maritimes, l'Aveyron, la Corrèze, le Finistère, la Gironde, la Mayenne etc., qui pourront tester ce dispositif dans leurs départements en 2024 (à noter que le 95 n'a pas été retenu à ce stade). Ils seront les premiers à pouvoir le mettre en œuvre chacun avec une approche différente. Leurs retours et partages d'expérience prépareront le cahier des charges en vue de la généralisation en 2025 après consultation des associations représentatives des usagers.

Maryse JACQUELINE

SERVICE PUBLIC DÉPARTEMENTAL DE L'AUTONOMIE

*18 départements sélectionnés
pour l'expérimentation en 2024*



L'Europe sociale, la CFDT dans le CESE

Lors de sa rencontre de mi mandat le 1er février, l'URRIF a invité des responsables confédéraux pour débattre avec nous de l'Europe sociale : Hélène DESBORDE, Secrétaire nationale, juriste spécialiste de l'Europe, Christophe QUAREZ, membre CFDT du groupe des travailleurs au Comité économique et social européen (CESE) et Catherine Pajares, membre du Conseil économique, social et environnemental (CESE) français au titre de la CFDT.

L'Union européenne avance à petits pas dans le domaine social. L'élargissement de l'Union rend la vigilance plus que nécessaire pour endiguer la tentation libérale. C'est ce qu'ont souligné nos intervenants.

Hélène DEBORDE dans un premier temps , a rappelé le contexte de montée de l'extrême-droite dans plusieurs pays auxquels se sont ajoutés il y a peu la Slovaquie, la Pologne, la Suède. L'Europe est vulnérable, mais elle a aussi fait ressortir des aspects positifs : l'union dans la crise Covid et le soutien à l'Ukraine, sans que l'on puisse, bien sûr, mettre ces deux points sur le même plan. L'Europe sociale n'existe pas dans les textes fondateurs de l'Union mais elle avance. L'Europe est attractive, elle reste une référence démocratique et la CFDT a toujours porté ses valeurs de manière offensive dans la Confédération européenne des syndicats. Quand il y a une volonté politique, on peut se dégager des traités, ses institutions représentatives le permettent .

Le Comité économique et social européen (CESE) qui comporte 2 représentants CFDT est l'équivalent de notre CESE national (Conseil économique et social et environnemental) avec 14 représentants CFDT, aux pouvoirs plus étendus conférés par la loi organique du 15 janvier 2021.

Son intérêt est de mêler des expertises et des réalités professionnelles diverses. Il est au coeur d'un réseau constitué des pouvoirs publics, de la société civile et d'institutions similaires. L'Europe avance au fur et à mesure des crises. Les avis du CESE sont issus de compromis.

Ces deux structures ont ce que l'on peut , appeler « des compétences d'appui» : conseils aux pouvoirs publics, organisation de

manifestations citoyennes, pétitions électroniques. Elles établissent rapports et propositions. Elles peuvent être saisies par les parlements comme par la Commission européenne.

Quelques exemples d'acquis : harmonisation des salaires minimums des travailleurs détachés, accords commerciaux nouvelle génération. Pendant la crise Covid : création d'une agence pour gérer des cas d'urgence menaçant la santé. Développement d'autonomie stratégique, recherche commune et achats communs pour l'accès aux médicaments.



En réponse à quelques questions des militants présents dans la salle :

En matière de salaires et de protection sociale , le CESE ne peut rien imposer. Il faut au moins 9 pays volontaires qui veulent faire converger leurs systèmes économiques et sociaux.

En matière de santé : Vieillesse globale de la population européenne. Les Pays Bas ferment les EHPAD et privilégient la vie à la maison. En Espagne, c'est le contraire. Dans des pays au système de régions autonomes, c'est encore plus compliqué en terme d'harmonisation européenne.

Le commerce : Si les relations commerciales sont de compétence de l'UE, certains pays membres accusent une forte résistance (Mercosur). Une politique fluviale des transports est en négociation, compte tenu des enjeux environnementaux énormes. La CFDT dans ces instances est engagée dans un projet de gouvernance politique et économique de mutualisation des ressources, des compétences et des finances. Elle analyse les votes des parlementaires, interpelle les responsables des mouvements, ainsi que les lobbys. Elle fait elle-même du lobbying dans sa sphère de compétence, tisse des réseaux.

En conclusion : la CFDT a préparé des argumentaires pour la campagne du 9 juin, notamment un webinaire sur les institutions. Je vous invite à consulter le site du CESE du plus grand intérêt : www/eesc.europa.eu.

Mag'Irène Thibault.

VIE DE L'UTI (Union territoriale Ouest-francilien)

Après le vote de la loi immigration, la CFDT se mobilise !

Le 5 mars 2024, l'UTI a organisé un débat sur l'immigration.

Passionnante soirée que ce débat sur la loi immigration, organisée par la CFDT, UTI Ouest francilien, à l'Université de Nanterre. Marylise LEON, secrétaire générale de la CFDT, était entourée de Pascale BREUIL-KACI, chargée de mission à la CFDT IDF, Mariame TIGHANIMINE, sociologue (CNAM - CNRS), et de Thibaud MULIER, maître de conférence à l'Université de Paris Nanterre. Le débat était animé par Emmanuelle FANTIN, chercheuse au GRIPIC Cela Sorbonne-Université.

Marylise LEON a introduit le débat, en rappelant notamment combien les mesures de cette loi viennent fragiliser les parcours d'intégration et portent atteinte aux droits fondamentaux des étrangers vivant sur le sol français. Il s'agit, a-t-elle souligné, d'une véritable déchéance de fraternité.

Pascale BREUIL-KACI a évoqué les situations difficiles auxquelles sont confrontés les militants CFDT qui suivent, à Paris et en Seine-Saint-Denis, les personnes étrangères dans leurs démarches de régularisation.

Les interventions de Mariame TIGHANIMINE et de Thibaud MULIER ainsi que les questions ou les témoignages du public ont porté sur les conditions de la régularisation

par le travail, sur la restriction du droit au regroupement familial, mais aussi sur le cynisme du gouvernement attendant du Conseil constitutionnel qu'il invalide des dispositions de la loi qu'il savait inconstitutionnelles, attitude porteuse de graves dangers pour la démocratie.



Mariame TIGHANIMINE, Marylise LEON, Pascale BREUIL-KACI, Thibaud MULIER

Marc Kiény

De quoi parle-t-on ?

Placées sous les feux des projecteurs à l'occasion de la manifestation qui a eu lieu fin mars à Sainte-Soline (79), les méga-bassines suscitent bien des interrogations et des controverses... Leurs partisans, comme leurs détracteurs, ne manquent pas d'arguments pour ou contre. Mais lorsqu'on parle de méga-bassines, de quoi parle-t-on réellement ?

Définition

L'irrigation en agriculture est pratiquée depuis l'Antiquité. Elle sécurise l'apport régulier en eau ou aux moments critiques de la croissance des cultures. L'agriculture utilise de l'eau pour l'abreuvement des animaux également.

Pour mobiliser cette eau, l'agriculture a recours à un prélèvement (pompage dans un cours d'eau, puits ou forage dans la nappe) et/ou à un stockage de l'eau.

Il existe différents types de stockage d'eau :

- la retenue collinaire est un plan d'eau alimenté par les eaux de ruissellement ou de drainage, implanté sur un terrain en pente ;
- la réserve alimentée par un pompage dans la nappe souterraine, ou dans un cours d'eau ;
- la retenue alimentée par un cours d'eau, en dérivation ou barrage sur un cours d'eau.

La bassine est un ouvrage creusé, entouré d'une digue et étanchéifié par une géomembrane (film plastique).

Prélèvement ou stockage, ces ouvrages agissent sur le milieu et ils sont soumis à déclaration ou autorisation en fonction de leur type et leur dimension.

Les méga-bassines en question des Deux-Sèvres, en Vendée et dans la Vienne sont alimentées par prélèvement dans la nappe phréatique. On parle de « réserve de substitution » car, en stockant l'eau prélevée l'hiver, les méga-bassines permettent de remplacer les prélèvements durant la période la plus difficile : l'été.

Les méga-bassines doivent leur surnom à leurs dimensions. On parle de réservoirs couvrant plusieurs hectares, d'une profondeur de plusieurs mètres. La bassine de Sainte-Soline, qui a été la cible des manifestations, couvre une surface de dix hectares (477 mètres de long sur 282 mètres de large), elle est entourée de digues de huit mètres de haut, pour un volume utile de 650 000 m³. Six à huit forages sont nécessaires pour remplir la bassine en pompant l'eau pendant près de deux mois. Une méga-bassine alimente 10 à 15 exploitations agricoles.

Il est important de relever que le sujet n'est pas l'édification d'une bassine, mais d'un projet global, d'une politique générale de création de réserves de substitution, soutenu par l'Etat. Il y a ainsi vingt-sept ouvrages en Vendée, seize en Deux-Sèvres en cours de réalisation, trente en Vienne, projet récemment validé par la préfecture. Des projets sont évoqués en régions Centre-Val de Loire et Bretagne. Il s'agit d'une orientation issue du Varenne de l'eau et de l'adaptation au changement climatique, organisé par le ministère de l'Agriculture début 2022. L'Etat soutient la réalisation de retenues collectives et a mis en place un fonds de 100 millions d'euros pour subventionner les investissements.

Du pour...

Les promoteurs de ces projets mettent en avant que ces réserves constituent une adaptation au changement climatique. Ils observent que le volume de précipitations annuelles ne se réduit pas mais ces pluies sont plus irrégulières. Elles peuvent être massives l'hiver et insuffisantes l'été. Les réserves de substitution stockent l'eau en surplus de l'hiver (« l'eau qui part à la mer », expression utilisée) pour l'utiliser l'été. Elles permettent ainsi d'irriguer les cultures sans prélever sur les cours d'eau et la nappe pendant l'été, quand la ressource est la moins disponible. L'apport en eau ainsi permis contribue à maintenir l'activité agricole, à assurer la production alimentaire et à sécuriser la production de fourrage pour les élevages locaux.

...et du contre

Les opposants considèrent, quant à eux, que pomper dans la nappe pour alimenter un stockage, cela s'appelle la privatisation d'un bien commun. En période de sécheresse, les agriculteurs raccordés à l'équipement (une dizaine par ouvrage, 100 à 250 au niveau du département) pourront continuer à irriguer quand les agriculteurs qui irriguent par prélèvement seront soumis aux restrictions ordonnées par la préfecture, comme les autres usagers de l'eau.

Ajoutons que ces ouvrages privés sont largement financés par de l'argent public (agence de l'eau, collectivités territoriales...).

Le projet de la Vienne est ainsi constitué de trente réserves de substitution pour un montant total de 60 millions d'euros, subventionné à hauteur de 70 %. 120 exploitations agricoles – moins de 1 exploitation sur 10 du bassin du Clain – seront raccordées à ces ouvrages (le coût de construction d'une méga-bassine est de deux à cinq millions d'euros).



Photo Ouest-France

Qu'en dit la science ?

Les scientifiques contestent l'idée d'une eau qui serait perdue sans ces stockages (il est question ici des bassines alimentées par pompage dans les nappes phréatiques, pas des retenues collinaires qui récupèrent l'eau issue du ruissellement). Les précipitations entrent dans le cycle de l'eau, elles rechargent les nappes souterraines, qui stockent l'eau et réalimentent les cours d'eau qui rejoignent l'océan. Plusieurs hydrologues se sont exprimés pour avertir qu'une bassine n'est qu'une solution temporaire car en prélevant dans la nappe, elle réduit le volume de celle-ci qui devra être de nouveau rechargée. Mais en cas de sécheresse pluriannuelle, les nappes ne sont pas assez réalimentées, même l'hiver. Ainsi ces prélèvements peuvent prolonger l'effet des sécheresses. Cela a été démontré, en Chine, en Espagne, aux Etats-Unis...

Un dossier sensible

L'eau est un bien commun indispensable aux écosystèmes, à la fourniture d'eau potable pour les populations, aux usages économiques dont l'irrigation agricole. La ressource n'est pas infinie et le changement climatique va compliquer sa disponibilité. Dès lors, le sujet du partage de l'eau entre le milieu naturel et les différents usages est crucial. La gouvernance de l'eau doit associer toutes les parties pour assumer les choix qui devront être faits. Ces arbitrages sont réalisés après études quantifiant la ressource disponible et les différents usages, permettant d'établir les équilibres quantitatifs sur un territoire et de planifier les prélèvements. A défaut, les conflits d'usage sont inéluctables.

Les Assises de l'eau de 2019 ont préconisé l'élaboration de Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), démarche s'appuyant sur un diagnostic et un dialogue entre les différents acteurs. Dans le cadre de retenues de substitution alimentées par pompage dans la nappe phréatique, financées avec de l'argent public, l'accord sur un projet partagé par l'ensemble des parties prenantes nous paraît indispensable.

Nous constatons que les projets de méga-bassines en cours en Deux-Sèvres et dans la Vienne ne respectent pas cette bonne gouvernance. Dans le projet de construction des méga-bassines de la Vienne, sur le bassin du Clain, le préfet a validé le protocole en novembre 2022, lançant ainsi les travaux d'édification des retenues, sans attendre les résultats de l'étude qui seront remis au premier trimestre 2023, sans attendre non plus l'élaboration d'un PTGE, en se passant de l'accord d'acteurs majeurs : acteurs agricoles autres que la FNSEA, associations environnementales, fédérations de pêche et associations de rivières et la communauté urbaine du Grand Poitiers qui, avec sa régie publique, gère l'accès à l'eau potable pour ses habitants. En outre, les projets de bassine en Deux-Sèvres et Vienne font face à plusieurs recours devant le tribunal administratif.

Les méga-bassines ne semblent pas être une solution durable. Au mieux, elles pallient temporairement la baisse de la disponibilité en eau.



source: [ESCO retenues](#)

D'une part, cela doit nous amener à nous interroger sur l'usage de l'eau en agriculture : l'irrigation doit-elle être mobilisée pour maintenir des systèmes de production mal adaptés au contexte de déficit structurel en eau ? Observons que ces projets s'installent dans des zones intermédiaires où se développent les grandes cultures et l'élevage en ration sèche, en place de la polyculture-élevage. Ces projets sont en outre destinés à quelques exploitations et, par leur dimension et leur coût, ne sont pas accessibles aux productions maraichères à destination du marché local par exemple.

D'autre part, la principale réserve d'eau est le sol. Face au manque de disponibilité en eau pluviale, il importe d'adopter les pratiques agroécologiques qui permettent d'augmenter la capacité de rétention en eau des sols : par la plantation de haies (agroforesterie), implantation de talus et de bandes

enherbées, apport de matière organique, agriculture de conservation, etc. Les contreparties environnementales inscrites dans les protocoles des projets de retenues de substitution paraissent bien faibles et, surtout, elles devraient constituer un préalable à l'irrigation et non une contrepartie ! Par ailleurs, l'artificialisation des sols, qui n'est pas propre à l'agriculture, loin de là, est problématique : l'objectif de zéro artificialisation nette se révèle particulièrement pertinent. Ainsi, l'agriculture doit s'adapter en étant plus économe sur son usage de l'eau.

Concluons en rappelant que ce sujet est d'actualité en raison du dérèglement climatique. Au-delà de l'adoption de pratiques agroécologiques plus économes, il importe de s'engager pleinement dans une transition écologique juste, qui doit nous amener à nous interroger sur nos modes de production et de consommation.

Bassine = lac artificiel ?

Une bassine n'est pas un lac artificiel, alimenté par les eaux de ruissellement ou par une dérivation d'un cours d'eau. Un écosystème peut se recréer autour du lac artificiel, favorable à la biodiversité. La bassine, ouvrage édifié et étanchéifié, entouré de hautes digues, ne le permet pas.

Par ailleurs, le pompage de l'eau conservée dans la nappe souterraine, pour être stockée en plein air, réduit non seulement sa quantité, par évaporation, mais aussi sa qualité sanitaire.

En conclusion

L'eau est un bien commun indispensable aux écosystèmes, à la fourniture d'eau potable pour les populations, aux usages économiques dont l'irrigation agricole. La ressource n'est pas infinie et le changement climatique va compliquer sa disponibilité.

Dès lors le sujet du partage de l'eau nécessite un projet partagé par l'ensemble des parties prenantes. C'est l'objet de la gouvernance de l'eau.

La construction de cet équilibre ne peut ignorer les questionnements indispensables sur nos modes de production et de consommation dans le cadre de la transition écologique juste.

Ainsi la **CFDT Agri-Agro** n'est pas favorable aux projets de méga-bassines qui sont une préemption d'une ressource commune au bénéfice d'une partie des usagers. **La CFDT Agri-Agro considère comme un préalable la mise en œuvre de démarches collectives de pratiques agroécologiques dans les territoires, telles que la concertation, pour construire un projet partagé de gestion de l'eau, mais aussi des pratiques agroécologiques plus économes en ressources dont l'eau.**

Agnès Thévenet

“Argenteuil : le lycée Georges Braque accueille le plus gros salon du livre du Val d'Oise. Ce titre du Parisien annonçant l'événement, pose plusieurs questions :

Le plus gros salon du livre du Val d'Oise ?

Comment expliquer une telle réussite en 11 ans seulement ?

Pourquoi dans un lycée ?

Agnès REINMANN, présidente de l'association organisatrice Sous les Couvertures a accepté de répondre à mes questions :

Le plus gros salon du livre du Val d'Oise ?

Difficile de confirmer car il y a aussi celui du livre de jeunesse d'Eaubonne depuis 40 ans. Comme lui, il reprend la formule de rencontres d'auteurs avec des classes : de 10 à l'origine, on est passé à 130. De la grande section de maternelle au CM2, plus les collèges Camus, Carnot, Cognacq-Jay, Braque et PVC. Mais Argenteuil ne se limite pas au livre de jeunesse. 17 auteurs adultes ont été sélectionnés.

Tous dédicacent leurs œuvres et 13 participent à des débats :

- “Dr Guy et Mister Carlier : au cœur des banlieues.”
- “Actes Sud : qu'est-ce qu'un grand éditeur ?”
- “Exploration et protection de la nature au Moyen-Age.”
- “De la terre à la plume : le temps d'apprendre à vivre.”
- “Ecrire et enseigner : le pays partagé.”
- Et des rencontres au “Café BD”.



Ce qui fait que le public répond nombreux : 2500 visiteurs sur 1 jour cette année. C'est 300 de moins que l'an dernier à cause de l'avancement de la date. C'était même 3000 du temps de la salle Jean Vilar. Après le COVID, c'était descendu à 2000 dans l'Atrium plus petit.

Plusieurs associations tiennent des stands comme le *Cercle Philatélique*, *Femmes solidaires*, *Les Amis de Georges Braque*, *le Lion's Club*, *Nénuphar* ou *A l'ombre des écrans*.

Des expositions comme "Livres d'artistes, livres uniques" ou "Quand la BD se met au vert" sur l'avenir de notre planète. Ajoutons un grand jeu "Argenteuil terre de plume(s)" permettant de découvrir les écrivains argenteuillais et ceux ayant parlé de notre ville.

Et un escape game "Le disparu de la salle 26".

Mais comment expliquer pareille réussite en seulement 11 ans ?

Tout est parti de la librairie *Le Presse Papier* qui cherchait à créer un événement comparable aux salons du Polar de Montigny-lès-Cormeilles et du livre de jeunesse d'Eaubonne. Dans les années 90 deux expériences furent réalisées sur la dalle d'Argenteuil sous barnums, avec les classes du quartier.

Puis à partir de 2010, Dominique MARIETTE professeur du lycée G. Braque eut l'idée d'un salon du livre d'histoire-géographie dans le réfectoire.

En août 2013, création de l'association *Sous les Couvertures* par une vingtaine de personnes dont les patrons du *Presse-Papier*, D. Mariette et la directrice de la médiathèque *Elsa Triolet*.

Premier vrai salon en 2014 salle *Pierre Dux* un dimanche, avec quelques auteurs "adultes" et déjà 1000 visiteurs.

2015, salle *Jean Vilar*, un jour avec débats et 1500 lecteurs. Et grâce à un projet avec l'Education Nationale, plusieurs auteurs "jeunesse".

De 2016 à 2019 à *Jean Vilar* plus *Pierre Dux*, le dimanche.

En 2020, on passe à un jour et demi.

Et en 2021, bien sûr, annulation cause COVID.

Pourquoi ces deux dernières années au lycée G. Braque ?

Après l'épisode de *Atrium* il y a deux ans, la Municipalité n'a pas répondu à la demande des organisateurs, de leur donner un lieu plus en rapport avec la dimension de leur organisation. La salle *Jean Vilar* qui était bien adaptée faisant partie d'un projet immobilier prévoyant sa démolition. En tant qu'ancien enseignant du lycée Braque, D. Mariette s'est donc adressé à sa Direction qui l'a accueilli avec enthousiasme. Ainsi, alors que le salon d'Eaubonne est appuyé chaque année par sa Ville, Argenteuil ne peut compter que sur la centaine d'adhérents de *Sous les Couvertures*. Eux qui

- organisent déjà chaque année plusieurs brocantes de livres
- ont installé des boîtes à livres en divers lieux de la ville
- animent des cafés littéraires, des lectures et des rencontres d'auteurs dans les établissements scolaires et au *Presse Papier*.
- et doivent donc se débrouiller seuls pour maintenir et développer "le plus gros salon du livre du Val d'Oise"

Christian DUHOURCAU



JEUDI 23 MAI

Départ de Paris à 8h30 place du Chatelet (à confirmer)
 Visite du musée Camille Claudel et Déjeuner à Nogent-sur-Seine
 Visite du musée de l'Outil et de la Pensée Ouvrière à Troyes
 Rencontre avec les retraités CFDT de l'Aube
 Dîner et nuit à l'hôtel à Troyes

VENDREDI 24 MAI

Visite du coeur historique de "Troyes la magnifique"
 Déjeuner dans un restaurant du centre historique
 Visite commentée de la Cité du vitrail
 Retour à Paris vers 20h15

Ce programme non contractuel est susceptible de modifications des horaires de départ et de retour ainsi que dans l'ordre des visites. Des informations complémentaires seront envoyées avant le départ aux personnes inscrites.

BULLETIN D'INSCRIPTION - Nogent-sur-Seine - Troyes

à retourner avant le **15 avril** à l'URRIF 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 PARIS

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Tel. : Portable :
 Courriel : @

Nombre de personnes inscrites au voyage

TARIF par personne - Hébergement en chambre double à l'hôtel *** Le Royal à Troyes

Nombre d'adhérents CFDT : X **240.00 €** = €

Nombre de non-adhérents CFDT : X **270.00 €** = €

Participants non-imposables selon le barème en annexe

(Joindre une copie de la totalité de l'avis d'imposition sur les revenus 2022 reçu en 2023)

Nombre d'adhérents CFDT : X **100.00 €** = €

Nombre de non-adhérents CFDT : X **130.00 €** = €

Supplément pour l'option chambre individuelle : **+ 30.00 €**

Ci-joint un chèque de : € à l'ordre de URRIF-CFDT. (Les chèques seront mis à l'encaissement au plus tard après le voyage)

Signature pour acceptation des conditions ci-dessus :